

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4480**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 à 7, rue de Bruxelles et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 à 7, rue de Bruxelles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 9 septembre 2013****Décision n° B-2013-4480**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 à 7, rue de Bruxelles et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 à 7, rue de Bruxelles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de l'Europe, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, déjà aménagée en espace public, située 1 à 7, rue de Bruxelles à Rillieux la Pape et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 à 7, rue de Bruxelles.

Cette parcelle, d'une superficie de 191 mètres carrés, est cadastrée AO 551.

Aux termes du compromis, la copropriété de l'immeuble 1 à 7, rue de Bruxelles, consentirait à céder, ledit terrain, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, déjà aménagée en espace public située 1 à 7, rue de Bruxelles à Rillieux la Pape, cadastrée AO 551, d'une superficie de 191 mètres carrés et appartenant à la copropriété de l'immeuble 1 à 7, rue de Bruxelles, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue de l'Europe.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1447, le 17 octobre 2011 pour la somme de 400 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite correspondante fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824, et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2013.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.**